

Compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017,

Présents: Pilloud Claude, Sallan Jean-Michel, Jeunet Mélanie, Brand Michèle, Bozzonetti Thierry, Colback-Leitao Marie-Paule, Epailly stéphane, Prost Georges.

Excusés : Seibert ludovic, Cretin ludovic, Grillet sabine.

Secrétaire : Chenavas Andréanne

1:Approbation du dernier compte-rendu :

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2: Compte-rendu de commissions :

- ✓ COMMUNAUTE DE COMMUNE : Elle souhaiterait adhérer le plus vite possible à l'EPF (Etablissements publics Fonciers) .L'EPF sert à aider les communes pour l'acquisition de foncier et est financée par la fiscalité.
- ✓ SYNDICAT GESTION DU LAC D'ILAY : Un devis est transmis à la marie pour rénover le ponton de l'île pour 2700 " TTC de fourniture et 1650 euros TTC de pose, les membres du comité de gestion du Dombief ne semblent pas être au courant de la situation. Nous attendons de plus amples explications.

3:Souscription d'un prêt relais :

La trésorerie de la mairie est trop juste du fait des travaux et de l'attente du FCTVA, d'où la nécessité de faire un prêt relais. Le crédit mutuel propose un prêt de 150 000 euros sur deux ans à un taux de 0,51 fixe. Celui-ci est voté à l'unanimité.

4:Vote du RIFSEP :

Le RIFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est mis en place à partir du 1er janvier 2018 et remplace tous les régimes indemnitaires antérieurs pour les agents titulaires et les non titulaires. Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité L

5:Divers tarifs 2018 :

- Taxe assainissement : à compter du 1^{er} janvier 2018,
 - Abonnement annuel : 30 " (montant inchangé)
 - 0.60 " / m3 d'eau consommé (contre 0.50 " actuellement)
- Tarif cantine : Le Conseil Municipal décide une augmentation de 0.10 cts par repas, qui s'établissent comme suit :

• Prix du repas enfant pour moins de 5 repas par mois :	4.60 "
• Prix du repas enfant au-delà de 5 repas par mois :	3.80 "
• Prix du repas personnel communal :	4.60 "

6:Point sur le bulletin et vœux 2018

Les vœux du maire seront le vendredi 19 janvier.

7:Questions diverses:

- ✓ Le lycée de Montciel demande une subvention pour les élèves de Chaux du Dombief celle-ci est refusée.
- ✓ Le collège de Clairvaux demande une subvention pour les élèves de Chaux du Dombief, celle-ci est également refusée.